**Présidence de la République**

*Service de la Correspondance Présidentielle*

*Bureau d’Analyse*

Julie KOPP-DEBELLEMANIERE

Paris, le 07 avril 2017

**NOTE d’analyse**

**OBJET** : Analyse des correspondances adressées au Chef de l’Etat au cours du mandat portant sur le suicide assisté : *Droit de mourir dans la dignité : le sentiment d’une occasion manquée*

Engagement de campagne n°21 du candidat François Hollande, la problématique de l’assistance en fin de vie a été abordée régulièrement tout au long du mandat.

Très majoritairement favorables à une évolution de la législation vers l’autorisation du suicide médicalement assisté, près de 1 050 Français se sont exprimés sur le sujet, bien souvent en évoquant des situations personnelles :«*faut-il que je demande la nationalité belge pour bénéficier du droit à mourir dignement ?*».

A ces courriers, s’ajoutent près de 1 000 correspondances reçues à la suite d’un appel posté sur le site internet des parents de Vincent Lambert au mois de juillet 2015. L’ensemble des courriers adressés au Chef de l’Etat constitue des demandes d’intervention pour «*sauver Vincent* »en implorant «*une grâce présidentielle*», assimilant l’euthanasie à une condamnation à mort. Ce volume important témoigne d’une profonde division de la société sur le sujet.

1. **L’euthanasie active, argument de «*dignité*» et de «*liberté*»**

Preuve de l’engouement suscité par la proposition de campagne du Président élu, plus d’un tiers des requêtes en faveur d’une euthanasie axée sur le modèle belge et suisse ont été formulée lors de la première année du mandat : «*votre promesse est belle : être celui qui abolira la peine de vie. Cela a fortement orienté mon vote, je compte sur vous*».

Dans des termes empreints d’émotion, la plupart des défenseurs de l’euthanasie active se présentent comme «*condamnés*» ou directement concernés en témoignant des conditions douloureuses de fin de vie d’un proche :« *c’est difficile de regarder ma maman dans cet état, je me sens impuissante alors que je sais ce qu’elle souhaite*»*.* Nombreux sont également les Français à se projeter dans l’avenir :« *merci d’avance de ne pas nous obliger d’aller à Zurich quand l’heure sera venue*»*.*

Ces personnes ont ainsi exprimé leur crainte de souffrir mais aussi de devenir un *« poids »* pour leur famille et la société : «*je ne veux pas que mes proches me voient dépérir ni qu’ils aient à leurs charges les frais hospitaliers d’un acharnement thérapeutique*». Cette angoisse renvoie au thème de la « dépendance », majoritairement abordé sous l’angle de la «*contrainte financière*» par les enfants des personnes concernées. Les personnes âgées se concentrent davantage sur les conditions de vie parfois rudimentaires, «*à la limite de la bientraitance*»dans les établissements spécialisés, tels les EHPAD*.* Même si ces thématiques sont différentes, elles mettent en exergue les craintes d’une fin de vie «*indigne*», «*ne ressemblant plus à rien*».

La notion de «*liberté*»est omniprésente dans ces courriers et elle est avancée de façon naturelle. En effet, ces citoyens sont convaincus que la mort relève d’un « *choix personnel*».Celui-ci ne saurait être encadré ou décidé par l’Etat alors jugé illégitime à s’immiscer dans «*l’intimité la plus profonde*».Ne comprenant pas «*de quel droit*» des politiciens peuvent entraver une décision «*qui n’appartient qu’aux malades*»*,* ils demandent au Chef de l’Etat de faire preuve de « *courage politique*» en insistant sur l’avancée historique que représenterait le suicide assisté alors comparé aux lois symboles du progrès sociétal : abolition de la peine de mort, avortement, mariage pour tous : «*j’ai droit à la liberté de terminer ma vie dans la dignité et en pleine lucidité entouré des miens*».

La remise du rapport sur la fin de vie des députés Jean Leonetti et Alain Claeys en décembre 2014 n’a pas trouvé grâce aux yeux des partisans «*plein d’espoir*» de l’euthanasie. Jugé «*boiteux*», le rapport constitue pour eux : « *un simple replâtrage de la loi portant le même nom*» qui ne permet toujours pas de *« parler de dignité ou de choix*».

1. **La sédation profonde, un compromis *« consensuel »* qui ne convainc pas**

L’adoption de la loi sur la fin de vie en janvier 2016 est vécue comme une *« déception »* par les défenseurs de l’euthanasie. Aspirant à un texte plus ambitieux, ils regrettent «*la faible avancée*» et dénoncent la pratique de la sédation profonde.

Jugée barbare par ces Français «*amers*», la sédation profonde ne comble aucunement les attentes des pro-euthanasie : «*comme à son habitude, la France adoptera une loi hypocrite, partielle, autorisant une sédation qui fera effectivement mourir mais dans quelles circonstances : de faim et de soif »*; *« nous avons désormais le droit d’agoniser*».Le terme «*d’agonie*» est récurrent, démontrant encore une fois la crainte de «*dépérir*» : «*je ne veux pas d'une sédation profonde qui ne me conduira à la mort que lorsque mon organisme sera épuisé de faim ou de soif*»*.*

Les correspondants soulignent également « *la profonde inégalité des Français face à la souffrance et la mort* », dénonçant ainsi une forme de discrimination par l’argent. Une minorité allant même jusqu’à souhaiter que les pouvoirs publics limitent les départs des personnes en fin de vie vers nos voisins européens : « *combien d’années encore les personnes aisées pourront-elles aller finir paisiblement leur vie en Belgique et en Suisse tandis que les autres subiront la souffrance et la honte ?* ».

En outre, la pétition « pour le droit de mourir dans la dignité » adressé au Chef de l’Etat dès le 1er juin 2012 et initiée par l’Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD), a recueilli 62 745 signatures au cours du mandat.

1. **Le cas Vincent Lambert : une tribune pour les anti-euthanasie**

Représentant jusque-là moins de 15% des courriers portant sur l’euthanasie, les opposants à une évolution de la législation sur la question se sont massivement exprimés en juillet 2015 quelques jours avant le deuxième conseil de famille lors duquel les conclusions de la procédure collégiale sur le sort de Vincent Lambert allaient être communiquées.

Sincère plaidoyer pour le maintien en vie de Vincent Lambert, devenu un symbole de la lutte contre l’euthanasie, ces messages assimilent cet acte à *« une condamnation à la peine de mort »,* ou encore à un «*meurtre avec préméditation* ».La dimension religieuse est présente dans plus d’un tiers des courriers : «*la vie n'appartient pas à l'homme mais à Dieu*»*;* «*tu ne tueras point, c'est le b.a.-ba de notre société*».

Comparant Vincent Lambert à un «*handicapé normal*», ils accusent les défenseurs du suicide assisté de vouloirse débarrasser des«*éléments faibles*»de notre société : «*il n'est pas en fin de vie mais en situation de handicap*».Craignant pour leur vie en cas d’accident ou de maladie, certains s’interrogent également sur les conditions d’une possible euthanasie :«*les handicapés n'ont-ils pas droit à l'égalité de traitement? Et à partir de quel handicap quelqu’un est-il euthanasiable ?*».

~ ~

L’euthanasie active, dans une démarche de réappropriation de soi, de sa mort, de sa dignité, représente une véritable requête d’ultime liberté pour des Français convaincus qu’il s’agit simplement «*d’un droit fondamental pour chaque individu*» : «*un droit n’est pas une obligation, libre à chacun de l’utiliser ou non*».Ses détracteurs quant à eux, voient dans l’euthanasie«*le déclin du monde civilisé*»dans une société où le corps médical infligerait «*la peine de mort*» alors que «*le serment d'Hippocrate fait obligation à un médecin de favoriser la vie*». Cette question dépasse le seul cadre de la politique de santé et est devenu un sujet de société où le compromis de l’euthanasie passive ne semble finalement satisfaire aucun des deux camps.